

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le 11 février 2022 un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les directions et services de l'administration centrale a été signé par les organisations syndicales représentatives au Comité technique d'administration centrale.

Bien évidemment, la CFTC Centrale s'associe pleinement à cet accord mais n'a pu apporter sa signature ne siégeant pas au CTAC.

Mais la CFTC, à travers ses structures confédérales, fédérales et locales, est pleinement engagée dans cet enjeu majeur, comme vous pourrez le constater à travers les articles ci-dessous :

- Compte rendu de la Fédération CFTC Finances concernant une réunion technique sur le sujet de la rémunération hommes-femmes dans nos ministères.
- Article de la Confédération CFTC : la part des femmes : égalité et mixité professionnelle

Fidèle à cette démarche, la CFTC Centrale Finances, qui est le syndicat de proximité pour les agents relevant de l'administration centrale de nos ministères, entend, par des actions concrètes, obtenir des avancées significatives en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il s'agit à la fois de l'égalité salariale (à travail égal, salaire égal) mais également de l'égalité dans les parcours professionnels (déroulements de carrières offrant les mêmes perspectives pour les femmes et les hommes).

A n'en point douter, il s'agit là de l'un des chantiers prioritaires des instances représentatives du personnel dont le mandat sera renouvelé à l'occasion des prochaines élections professionnelles (prévues du 1^{er} au 8 décembre 2022), et auquel la CFTC s'associera pleinement.